

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DASCO 172 Subventions (5.331 euros) aux lycées municipaux Maximilien Vox (6e) et Théophile Gautier (12e).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 422-3 ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'investissement aux lycées municipaux parisiens Maximilien Vox (6e) et Théophile Gautier (12e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement total de 5.331 euros est attribuée comme suit :

- 1.323 euros au lycée municipal parisien Maximilien VOX (6e) pour lui permettre d'effectuer les travaux de mise en conformité du système de désenfumage de son annexe Raspail,
- 4.008 euros au lycée municipal parisien Théophile GAUTIER (12e) pour lui permettre d'effectuer les travaux de sonorisation de l'établissement.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.331 euros, sera imputée sur le chapitre 20, nature 20417, rubrique 22, ligne de subvention VE80004, mission 90010-99-030 du budget municipal d'investissement de l'exercice 2015.

Article 3 : La somme correspondante, soit 5.331 euros, sera versée aux comptes bancaires des lycées municipaux parisiens Maximilien Vox (6e) et Théophile Gautier (12e) qui effectueront la dépense et rendront compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copie des factures).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO